



Dow AgroSciences

Rexade™ A Herbicide

with ARYLEX™ ACTIVE

GROUPE	2	4	HERBICIDES
---------------	----------	----------	-------------------

Pour une suppression en postlevée de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et de blé d'hiver

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF	halauxifène, présente en tant qu'ester méthylique	5 %
	pyroxsulam	15 %
Granulés mouillables		

N° D'HOMOLOGATION 32520 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET: 100 g - vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.

2400, 215 – 2nd Street SW
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

®™ Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes ainsi que des lunettes de protection ou un écran facial au cours du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver IMMÉDIATEMENT le concentré de la peau ou des yeux. Après utilisation, se laver les mains et les autres parties exposées de la peau. Ne pas respirer les bruines de pulvérisation. Appliquer seulement lorsqu'il y a un très faible risque de dérive vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Pour déterminer le risque de dérive, prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer. Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Rexade A est un herbicide sélectif pour la suppression en postlevée de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les cultures de blé de printemps, de blé durum et de blé d'hiver. L'herbicide Rexade A se mélange à l'eau et est appliqué en pulvérisation générale uniforme.

On doit appliquer l'herbicide Rexade A tôt en postlevée, aux pousses principales de mauvaises herbes en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la pousse de mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide Rexade A en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes; il est alors possible qu'elles ne soient pas supprimées ou réprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

L'herbicide Rexade A freine rapidement la croissance des mauvaises herbes. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissantes seront visibles de 1 à 2 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence vitale des cultures et des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue, après celle-ci, ainsi que sur la couverture de pulvérisation.

MODE D'ACTION

L'herbicide Rexade A est une combinaison d'herbicides du Groupe 2 et du Groupe 4. Les herbicides du Groupe 2 inhibent la production de l'enzyme ALS chez les plantes. Cette enzyme est essentielle à la production de certains amino-acides nécessaires à la croissance de la plante. Les herbicides du Groupe 4 tue les plantes sensibles en détraquant leur croissance normale.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Plantes sensibles

Ne pas appliquer directement l'herbicide Rexade A ou le laisser entrer directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes d'ornement, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soja, les betteraves à sucre, le tournesol, les tomates et le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à la dérive. Voir la section « Risques pour l'environnement » de cette étiquette.

Rotation des cultures

Les champs peuvent être ensemencés 11 mois suivant l'application avec les cultures suivantes : orge de printemps, blé de printemps, avoine, canola, lin, moutarde brune et jaune, Brassica juncea de qualité canola, pois de grande culture, en soya ou aménagés en jachère d'été. On peut planter du tournesol 10 mois après l'application de Rexade A et des lentilles 22 mois après l'application.

Ce produit peut être lessivé. Ne pas irriguer de façon excessive. Ne pas utiliser sur le même site pendant des années successives.

Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou www.dowagro.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par Dow AgroSciences Canada Inc.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Pour éviter la dérive :

1. Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
2. Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
3. Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
4. Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
5. N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Instructions de nettoyage du pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation devrait être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.

- Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniacale (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
- Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

MODE D'EMPLOI

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement ou avant que les bouillies ne soient sèches.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

MÉTHODES D'APPLICATION

(1) Application terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer le Rexade A comme traitement généralisé au taux recommandé tel que spécifiquement indiqué dans la section MODE D'EMPLOI de cette étiquette.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse (ASAE S572.1) de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

(2) Application aérienne

Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur cette étiquette. **Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.**

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes de positionnement global électroniques (GPS).

Application aérienne

NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales.
NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse (ASAE S572.1) de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). Pour réduire la dérive causée par de turbulents tourbillons de bouts d'aile, **NE PAS** permettre d'espacement de buses le long de la rampe de plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les préposés au mélange et au chargement doivent porter des gants résistants aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes monobloc ou un écran facial au cours du mélange/chargement, du nettoyage et des réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

HERBICIDE REXADE A UTILISÉ SEUL

Cultures homologuées

Blé de printemps, blé durum et blé d'hiver

Directives d'application

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées, appliquer l'herbicide Rexade A à un taux de 100 g/ha dans 50 – 100 L par hectare d'eau pour une application terrestre ou dans un minimum de 30 L par hectare pour une application aérienne. Ajouter l'adjuvant Intake à raison de 0,5-1 % v/v (de 5 L d'adjuvant Intake/1000 L de mélange de pulvérisation à 10 L d'adjuvant Intake/1000 L de mélange de pulvérisation) ou un surfactant non-ionique à 0,25% v/v. Utiliser le taux le plus élevé d'adjuvant Intake pour les conditions défavorables, y compris une forte propagation de mauvaises herbes, les stades de croissance tardive des mauvaises herbes ou dans des conditions environnementales difficiles. Appliquer au printemps sur le blé de printemps et le blé durum à partir du stade de 3 feuilles déployées jusqu'à avant l'apparition de la feuille paniculaire. Pour le blé d'hiver, appliquer à partir du stade de 2-7 feuilles, 4 talles. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active au stade 1-8 feuilles à moins d'indication contraire. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Rexade A

Mauvaises herbes supprimées

luzerne spontanée (jusqu'à 25 cm de hauteur)	ortie royale ^{†††}
échinochloa pied-de-coq (1-5 feuilles)	chénopode blanc ^{†††}
brome du Japon (1-6 feuilles)	folle avoine (jusqu'à 4 feuilles, 2 talles)
renouée liseron	amarante à racine rouge ^{†††}
canola spontané [†] (1-6 feuilles)	petite herbe à poux (jusqu'au stade de 6 feuilles) ^{††††}
stellaire moyenne (jusqu'à 10 cm)	mauve à feuilles rondes (stade jusqu'à 6 feuilles, <10 cm de haut)
gaillet gratteron ^{†††} (1 à 9 verticilles)	renouée (renouée persicaire), 1-5 feuilles)
spargoute des champs (stade jusqu'à 2 verticilles, <10 cm de haut)	bourse-à-pasteur (jusqu'à 30 cm de haut)
saponaire des vaches	tabouret des champs (jusqu'à 30 cm de haut)
vergerette du Canada (jusqu'à 15 cm de hauteur) ^{††††}	lychnide blanche (suppression tout au long de la saison, jusqu'au stade du bouton, moins de 15 cm de hauteur)
sagesse-des-chirurgiens (jusqu'à 10 cm)	érodiolium cicutaire (jusqu'au stade de 8 feuilles)
sétaire glauque 1-5 feuilles)	abutilon (jusqu'au stade de 5 feuilles)
lin spontané (jusqu'à 15 cm de haut)	

Mauvaises herbes réprimées

brome des toits (2-6 feuilles, 4 talles)	kochia à balais ^{††.†††}
chardon des champs (jusqu'à 30 cm de haut, pré-bourgeon)	silène noctiflore (jusqu'à boulonnage et 15 cm de hauteur)
pissenlit (semis et rosettes hivernantes de 20 cm ou moins)	soude roulante (jusqu'à 10 cm de haut)
sétaire verte (1-5 feuilles)	laiteron potager (jusqu'au stade de 5 feuilles)

[†]Ne supprime pas le canola spontané tolérant à l'Imidazolinone

^{††}Infestations légères à modérées (jusqu'à 150 plantes/m³; jusqu'à 15 cm de haut)

^{†††}Y compris les biotypes résistants au Groupe 2

^{††††} Y compris les biotypes résistants au Groupe 2 et 9

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir du pulvérisateur.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise d'herbicide Rexade A.
4. Mettre dans le réservoir du pulvérisateur suffisamment d'eau pour pulvériser 50-100 L de mélange par hectare pour une application terrestre ou 30 L de mélange pour une application aérienne.
5. Suivre les directives et les mesures de précaution indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le canola et les légumineuses).
6. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Délais d'attente avant la récolte/le pâturage

1. Ne pas couper la culture traitée pour le foin ni y laisser paître les animaux dans les 7 jours suivant l'application.
2. Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE REXADE A

Cultures homologuées

blé de printemps, blé d'hiver et blé durum

Directives d'application

Les mélanges en réservoir de l'herbicide Rexade A avec de l'Ester 2,4-D à des taux de 280 à 420 g e.a./ha permettent de supprimer des mauvaises herbes à feuilles larges additionnelles (voir le tableau ci-dessous). Appliquer lorsque les cultures et les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Suivre toutes les précautions, directives et restrictions indiquées sur les étiquettes de l'herbicide Rexade A et des produits d'association.

Lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

L'UTILISATION D'UN ADJUVANT N'EST PAS REQUIS LORSQUE REXADE A EST MÉLANGÉ EN CUVE AVEC LES FORMULATIONS 2,4-D ESTER

Produit d'association	Taux du produit d'association	Autres mauvaises herbes supprimées
Ester 2,4-D	280 g e.a./ha (p. ex. 425 mL/ha d'ester 2,4-D 700)	canola spontané Clearfield (1-6 feuilles)
Ester 2,4-D	de 350 g e.a./ha (p. ex. 530 mL/ha d'ester 2,4-D 700) à 420** g e.a./ha (p. ex. 636 mL/ha d'ester 2,4-D 700)	tournesol annuel, bardanette épineuse, bardane, lampourde glouteron moutarde (sauf des chiens et tansie verte), plantain, laitue scariole, herbes à poux, soude roulante, mélilot, radis sauvage

** Utiliser le taux le plus élevé dans des conditions fraîches ou sèches et si l'infestation est grave.

ZONES TAMPONS

Les méthodes ou équipements de pulvérisation suivants **NE** nécessitent **PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il faut établir des zones tampons comme indiqué dans le tableau suivant entre la limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et arbustives), les habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les fondrières, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marécages, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides).

Méthode d'application	Culture	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :		
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		< 1 m	> 1 m	
Pulvérisateur agricole	blé de printemps, blé durum, blé d'hiver, orge de printemps	1	1	2

Aérienne	blé de printemps, blé durum, blé d'hiver	Aéronef	5	1	90
		Hélicoptère	5	1	75

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) des produits constituant le mélange et appliquer au moyen de la catégorie la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon de la dérive de pulvérisation de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le Calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de la lutte antiparasitaire.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, herbicide Rexade A, herbicide à la fois du groupe 2 et du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Rexade A et à d'autres herbicides des groupes 2 et 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de cette population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Rexade A ou les herbicides du même Groupe 2 et Groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve avec des herbicides d'un groupe différent lorsque cela est permis. Pour retarder la résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Prendre contact avec le conseiller agricole de votre région ou avec des conseillers agricoles agréés pour toute recommandation additionnelle en matière de contrôle de la résistance et de lutte intégrée contre les mauvaises herbes pour les cultures spécifiques et les biotypes de mauvaises herbes de votre région.
- Pour de plus amples renseignements ou pour signaler une résistance présumée, communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

081518

Code de l'étiquette: CN-32520-005-F

Remplace: CN-32520-004-F